

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE
☎ : 04.77.23.00.62 - ✉ : seedr@seedr.fr

SOMMAIRE

LE MOT DE L'EXECUTIF	Page 3
LE TERRITOIRE	Pages 4 à 6
LES CONTRATS	Pages 7 à 11
LES CONVENTIONS	Page 12
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	
LES D.M.R	Page 13
LA COLLECTE SELECTIVE	Page 14
LES APPORTS EN DECHETERIES	Pages 15 à 16
LES D.M.A	Page 17
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
RATIOS ET COUTS A L'HABITANT	Page 18
COUT ET RECETTE DES DMA	Pages 19 à 20
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT	Pages 21 à 25
LES FINANCES	Page 26
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE	Page 27 à 28
COMMUNICATION—PREVENTION	Page 29
PROJET EN COURS	Page 30
LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE	Pages 31 à 33
ANNEXE	Pages 34 à 35
GLOSSAIRE	Page 36



MOT DE L'EXECUTIF

Les collectivités ont amorcé une étape importante au 1^{er} janvier 2020 : le passage à l'extension des consignes de tri des emballages.

En effet, désormais tous les emballages peuvent être collectés triés et valorisés. Ce changement a considérablement simplifié le geste de tri et a fait évoluer nos pratiques.

Le travail de communication menée sur le territoire auprès des habitants et la réorganisation des collectes par les collectivités a été fructueux et a permis d'augmenter les tonnages de près de 30 % !

Nous ne pouvons pas évoquer 2020 sans parler également de cette pandémie mondiale liée à la COVID qui restera dans nos esprits et qui aura aussi bouleversé la gestion des déchets.

Durant le premier confinement, les déchèteries ont fermé leurs accès mais les collectes d'ordures ménagères et sélectives ont été maintenues. Cette crise a été difficile et un afflux massif de déchets a dû être pris en charge lors de la réouverture des déchèteries. Aussi, je tiens à remercier tous les acteurs (collectivités, prestataires, agents...) qui se sont mobilisés durant cette période.

Cette année 2020 fut aussi une année importante pour le SEEDR qui a renouvelé ses instances. Une nouvelle équipe a été installée et s'est tout de suite mis en ordre de marche pour prendre connaissance des projets. Je tiens à saluer tout le travail accompli lors du précédent mandat au côté de Jean-Louis Gaillard et Paul Deloire.

Le partenariat avec Vichy Communauté pour la maîtrise de l'enfouissement des déchets sur le site de Cusset s'est poursuivi et une consultation commune a été engagée afin de retenir un délégataire pour exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux de Gaïa.

Enfin, concernant l'installation de traitement multi-filières, la procédure a dû être repoussée mais le contexte réglementaire évolue et ce projet pourra prochainement être lancé.

N'oublions pas les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissante Verte et poursuivons nos efforts !

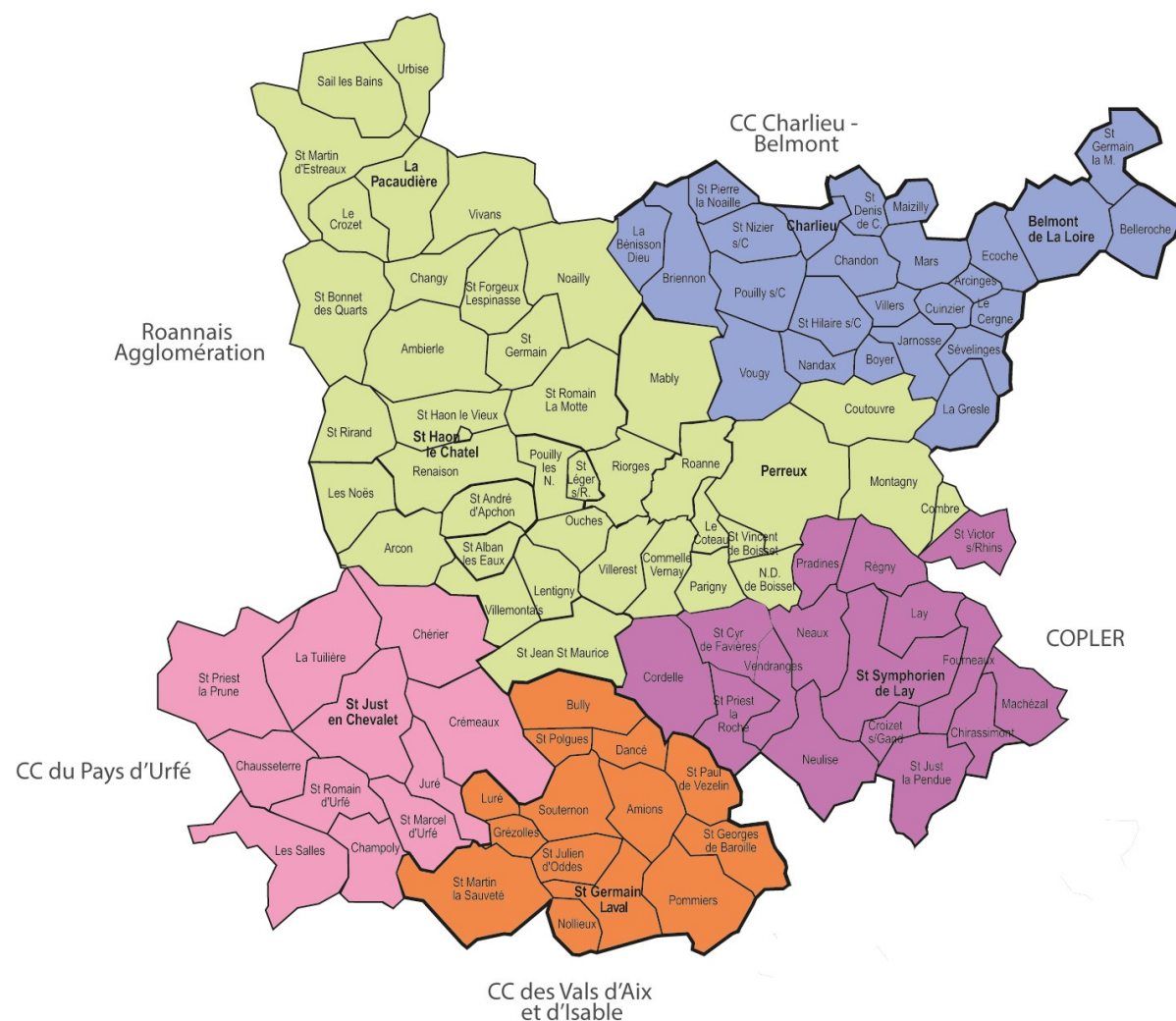
Bonne lecture.

Jean-Yves BOIRE, Président

Henri GROSDENIS, Vice-Président

LE TERRITOIRE

Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.



5 collectivités

104 communes

148 741 habitants au 01/01/2021

LE TERRITOIRE

Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE
Vice-président : M. Henri GROSDENIS

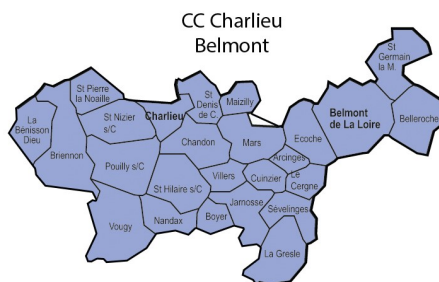
16 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes
constituent le Comité Syndical

Roannais
Agglomération

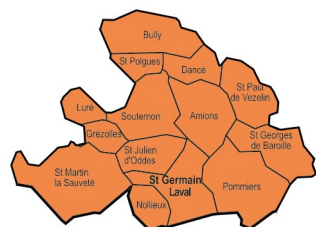
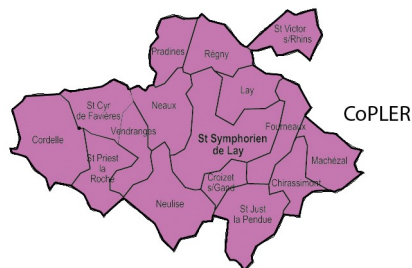


40 Communes — 100 288 habitants

25 Communes — 23 382 habitants

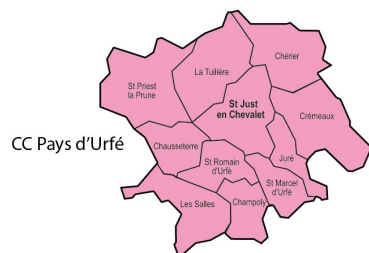


16 Communes — 13 916 habitants



CC des Vals d'Aix et
Isable

12 Communes — 5 946 habitants



11 Communes — 5 209 habitants

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Roannais Agglomération	M. Jean-Yves BOIRE M. David DOZANCE M. Daniel FRECHET M. Yves NICOLIN M. Eric PEYRON M. Jacques TRONCY	M. Romain BOST M. Yves CHAMBOST Mme Véronique GARDETTE M. J-Paul DESCOMBES Mme Christine ARANEO Mme Martine ROFFAT
Charlieu Belmont Communauté	M. Henri GROSDENIS M. Michel DURANTIN Mme Héléne VAGINAY	M. Dominique PALLUET M. Jean-Charles BUTAUD M. Jean-Marc LOMBARD
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	M. Jean-Paul CAPITAN M. Serge REULIER M. Charles BRUN	M. Christian GERVAIS M. Frédéric MARTEIL M. Marc MARCHAND
Communauté de Com- munes des Vals d'Aix et Isable	M. Marius DAVAL M. Dominique MAYERE	M. Sébastien PERROTON M. Jean-Claude RAYMOND
Communauté de Com- munes du Pays d'Urfé	M. Lorraine ROUX Mme Séverine PRAS	Mme Isabelle LUGNE Mme Maud BATTANDIER

LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (P.A.P) et/ou en conteneurs de regroupement.

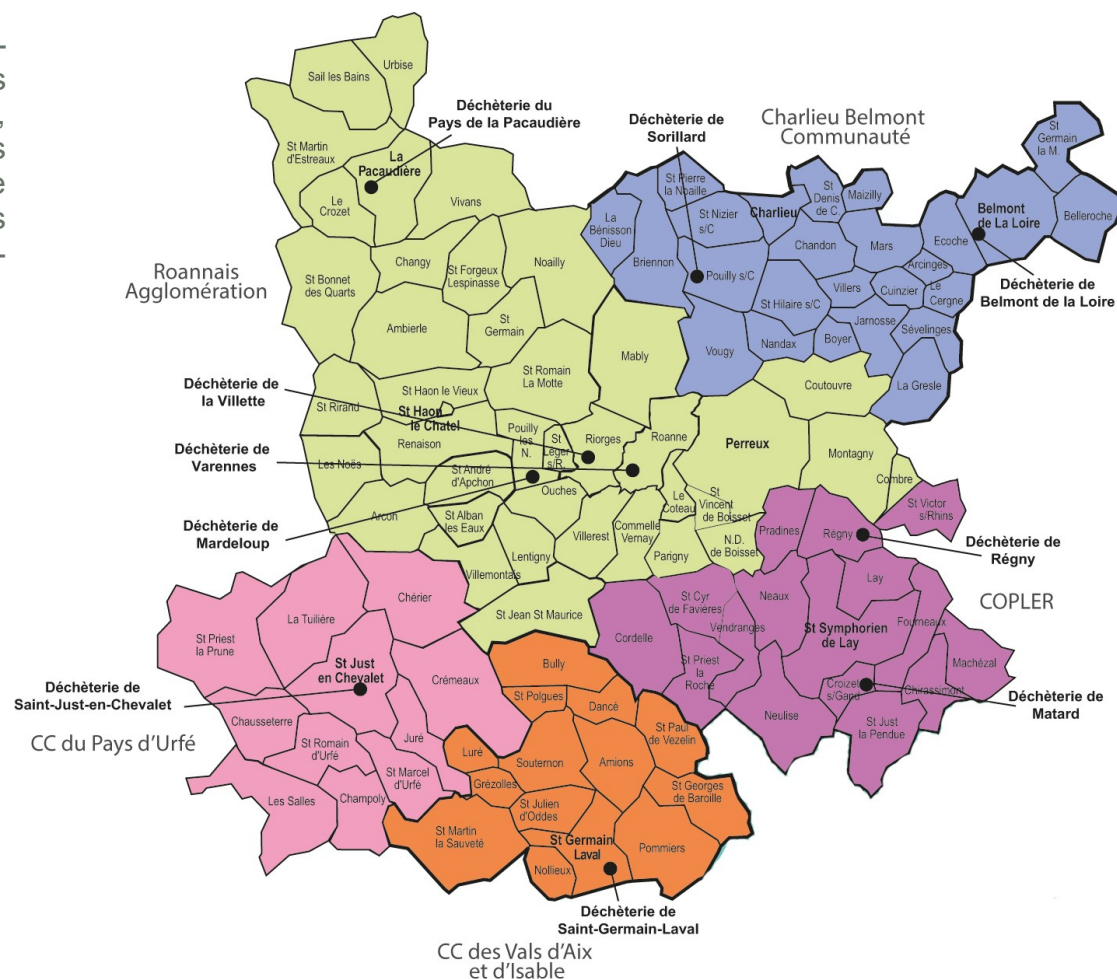
S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire (P.A.V) ou en P.A.P. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les cinq collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour les déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 6 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **10 déchèteries**



Soit 1 déchèterie pour 14 874 habitants



LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.

Traitement des Déchets Ménagers Résiduels

NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES	COUT H.T A LA TONNE
 <p>Transfert, transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles</p>	<p>Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement</p>	<p>Du 01/01 au 30/09/20 : 100,71 € / t Du 01/10 au 31/12/20 : 100,90 € / t + T.G.A.P (9€ /t ou 25 € / t) en fonction des exutoires</p>
 <p>Transfert, transport et traitement des encombrants</p>	<p>Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement</p>	<p>Du 01/01 au 30/09/20 : 100,71 € / t Du 01/10 au 31/12/20 : 100,90 € / t + T.G.A.P : 25 € / t</p>

LES CONTRATS



De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

Valorisation des déchets issus de la collecte sélective

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers	Société Paprec Trivalo Rhône-Alpes	Tonne entrante : 39,40 € Tonne sortante : 157,60 € Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines	Société ONYX ARA Sous-traitant : société Dubuis	Recette minimum : 87 € / t de Janvier à Avril puis 50 €/tonne Moyenne annuelle : 62,03 € / t Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de valorisation du verre	Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R	

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique	22,84 € / t (les 1000 premières tonnes) + 5 € / t au-delà
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement	Transfert du broyeur : entre 323,54 € et 1575,20€ Broyage grille 100 mm : 13,53 € / t Broyage grille 250 mm : 10,33 € / t
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Chavany Transports	Entre 3,96 € et 6,77 € / t suivant la distance par- courue pour la livraison du broyat
	Prestation de valorisation du bois	Société Suez RV Centre Est Sous-traitant Eco Traitement Recyclage	Bois B : 52,57€ / t — Bois A : 15,17 €/t — Souches : 35,39 €/t
	Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Quatra	Recette minimum : 0,15 € / kg
	Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière	Transport : 259,75€ / t - Chimiste : 103,60 € /t Traitement DMS : entre 168,55 € et 3380,15 € / t selon les produits
	Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp	Gratuit
	Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Sograp	2,07 € / t
	Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est	77,63 € / t
	Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Secaf Chamfray	16,59 € / t

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T ou RECETTE A LA TONNE
 Prestation de valorisation des extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	11,85 € / extincteurs et 3,31 € / extincteurs de moins de 2 kg Frais de déplacement : 24,72 € / déchèterie périmètre agglomération et 43,26 € / déchèterie hors périmètre agglomération
 Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange	Société Chimirec Centre Est	81,21 € / t
 Prestation de valorisation des gravats plâtrés	Société Rhône Environnement Sous-traitant : Aiguilly Recyclage	65,33 € / t

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT ou RECETTE A LA TONNE
Prestation de valorisation de la ferraille	Société Derichebourg Environnement	Recette minimum : 70 € / tonne Moyenne annuelle : 70 € / tonne
Prestation de valorisation des batteries	Société Recyclex	350 € / tonne



EXPERIMENTATION D'UNE NOUVELLE FILIERE

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T A LA TONNE
Prestation de valorisation des « fenêtres et portes vitrées » pour Charlieu Belmont Communauté et la COPLER	Société Secaf Chamfray	86 € / t et 60,80 €/t pour le traitement du bois



Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2020.

Les textiles sont collectés par le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile, les cartouches d'encre par Collectors, les radiographies par Rhône-Alpes Argent...



LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les **Déchets diffus spécifiques (D.D.S)** avec **EcoDDS**, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



Soutiens : prise en charge de 52,77 % de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab + forfait fixe par déchèterie de 686 € + un soutien calculé en fonction du tonnage annuel collecté.

Recette perçue : 15 491 €

Pour les **Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A)** avec **Ecomobilier**

Toutes les déchèteries sont désormais dotées de benne pour collecter le mobilier



Soutien : prise en charge des D.E.A ou soutien financier pour les déchèteries non équipées
Recette perçue : 65 180 €

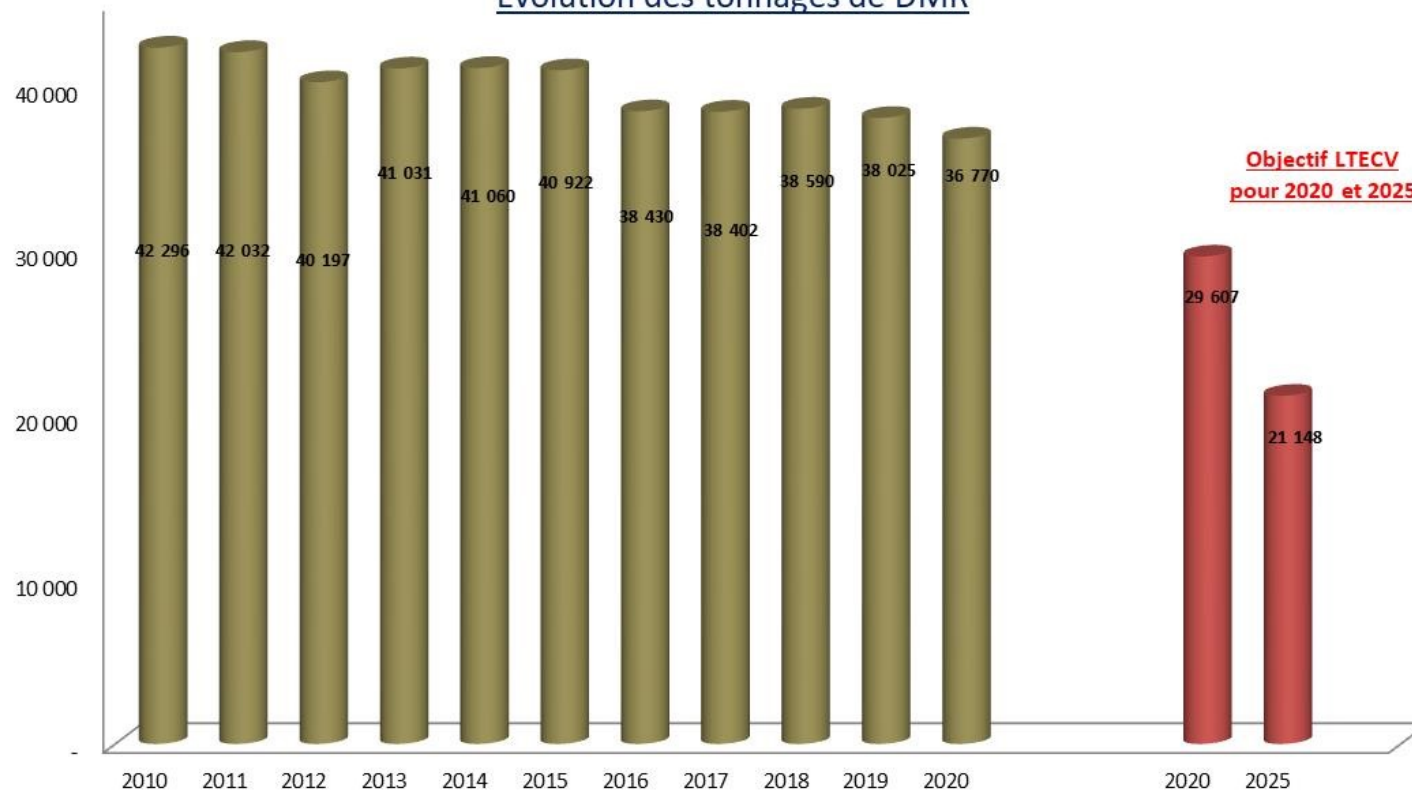
Pour les **Textiles - Linge de maison et Chaussures** avec **ECOTLC** pour Roannais Agglomération et la CDC du Pays d'Urfé.



Soutien à la communication : 0.10 € / hab
Recette perçue : 10 581 €

LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Evolution des tonnages de DMR



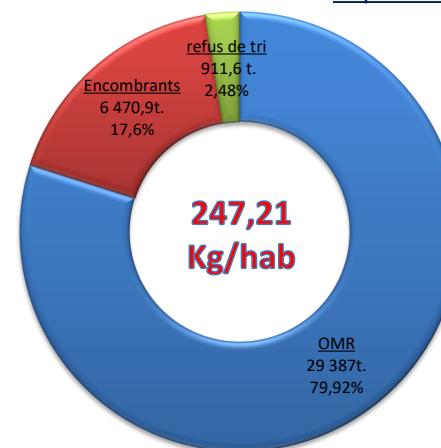
Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2020, les tonnages ont diminué de **-3,30 %**. Ceux-ci dû à vos efforts sur le tri des OM (-3,80 %) et des encombrants (-6,32 %). C'est positif continuons ainsi !

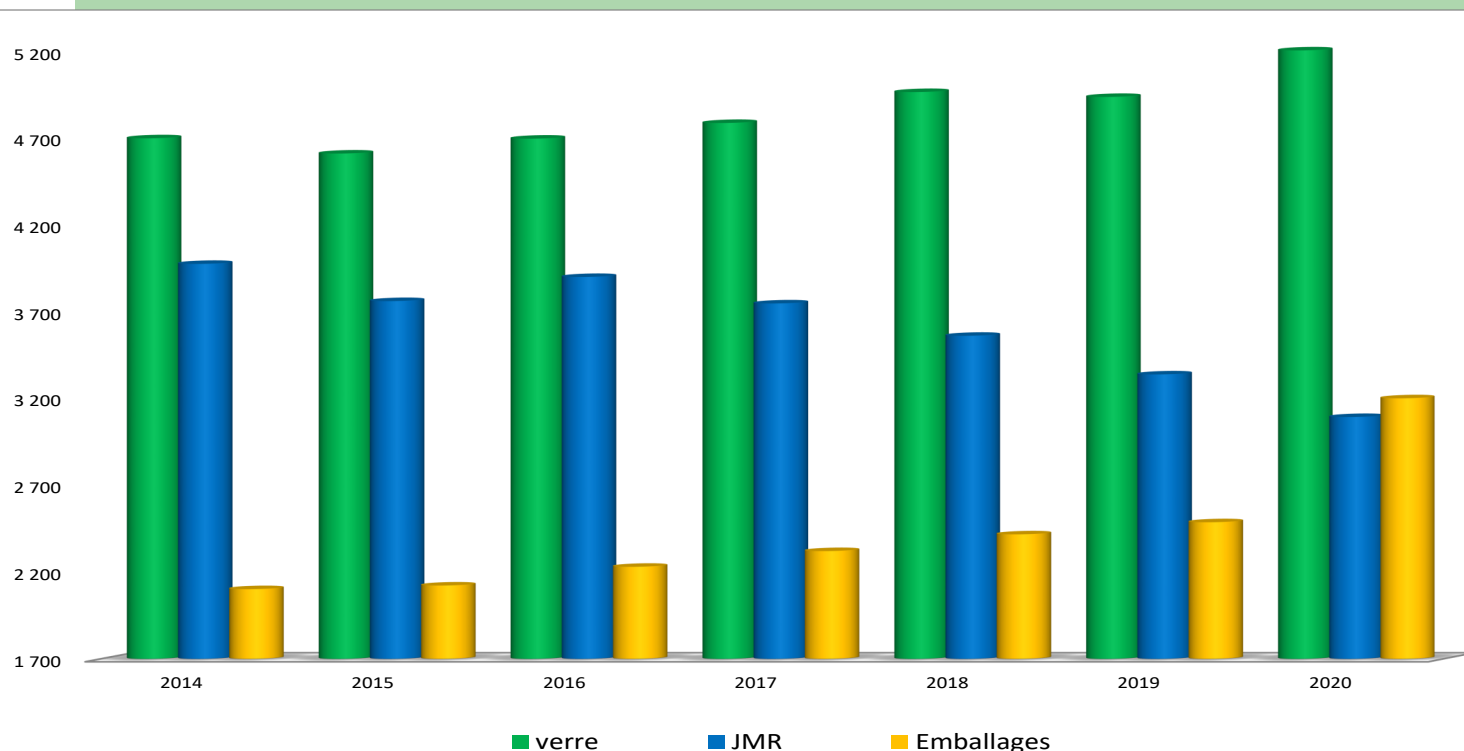
Cette baisse des tonnages d'encombrants provient notamment de la fermeture des déchèteries lors du confinement entre mi-mars et mi-mai. Par contre, on constate une forte augmentation des refus de tri des emballages (+ 60 %).

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Répartition DMR 2020



LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)



La collecte sélective, dans sa globalité est en augmentation significative (+ 8,23 %) :

⇒ + 28,68 % pour les emballages

⇒ + 8,45 % pour le verre

⇒ - 9,34 % pour les JRM en raison de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablettes...) et de l'apposition de Stop PUB sur les boîtes aux lettres

Depuis le 1er janvier 2020 les collectivités membres du SEEDR se sont lancées dans l'extension des consignes de tri pour les emballages.

Désormais, **TOUS LES EMBALLAGES** comme les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnettes, les briques alimentaires, les bouteilles, les barquettes de jambon, les yaourts et flacons plastiques... sont acceptés sur le centre de tri.

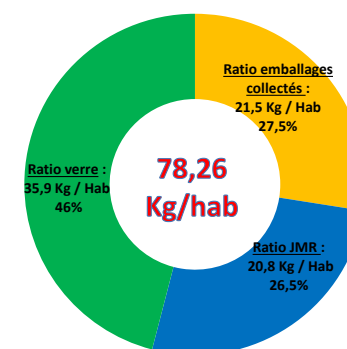
La collecte sélective se fait soit dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où l'on y retrouve les papiers/journaux magazines, le verre et les emballages ménagers soit pour le territoire de la Copler, deux conteneurs, un pour les JRM et un pour le verre ; chaque foyer ayant été doté d'une poubelle pour y déposer les emballages.

On peut constater dans ces emballages, des erreurs de tri (pot de fleurs, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

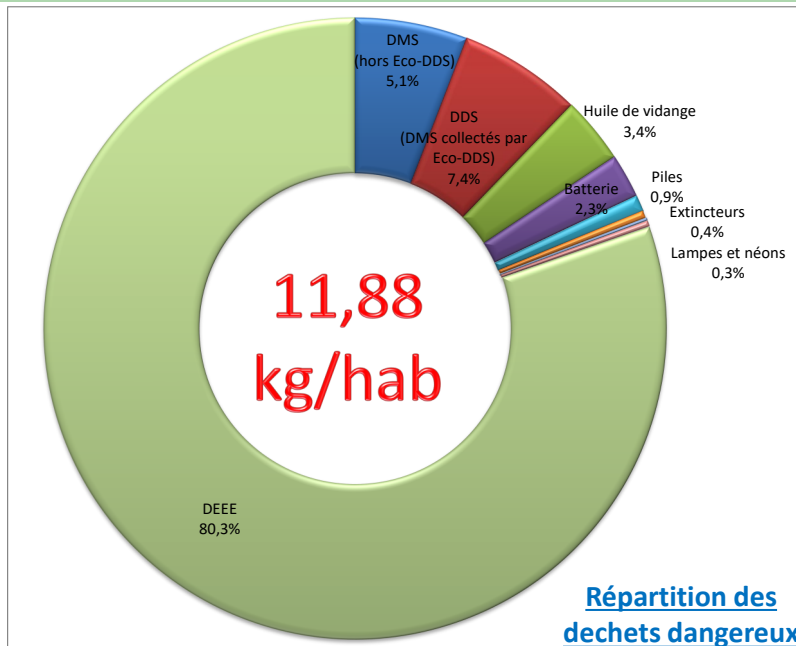
En 2020, les taux de refus et de freinte sont respectivement de 26,84 % et 4,19 % (pour 2019 : 22,88 % et 1,37 %).

Ils ont fortement augmenté. Notre objectif 2021 : diminuer ces taux, augmenter le taux de recyclage ainsi que les recettes !

Répartition Collecte Sélective 2020



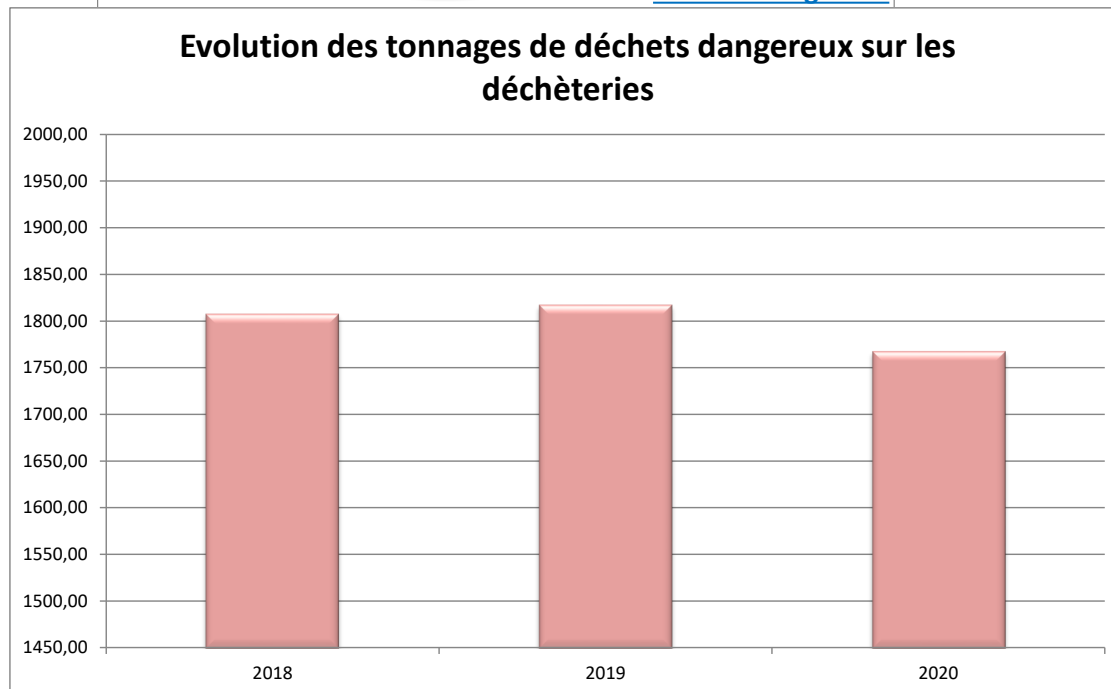
LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



Les déchets dangereux sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.



Globalement, les tonnages collectés en déchèteries y compris avec les déchets dangereux (sauf déchets inertes et encombrants) sont en baisse de 1,60 %

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèterie sont en baisse pour cette année 2020 :

⇒ **- 49,59 tonnes, soit - 2,73 %**

qui s'explique par une baisse de :

⇒ **- 8,39 tonnes de DMS (- 3,73 %)**

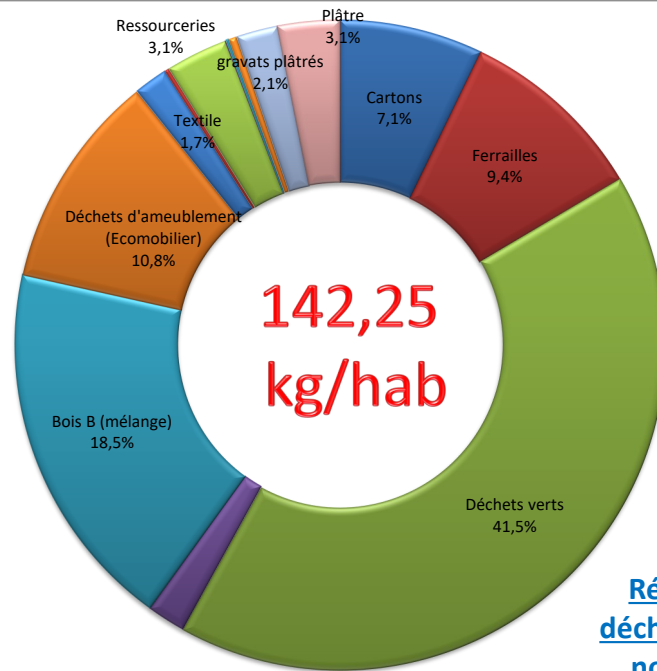
⇒ **- 2,38 tonnes de piles (- 13,40 %)**

⇒ **- 40,78 tonnes de lampes DEEE (-2,79 %)**

Toutefois, on constate une hausse des apports des :

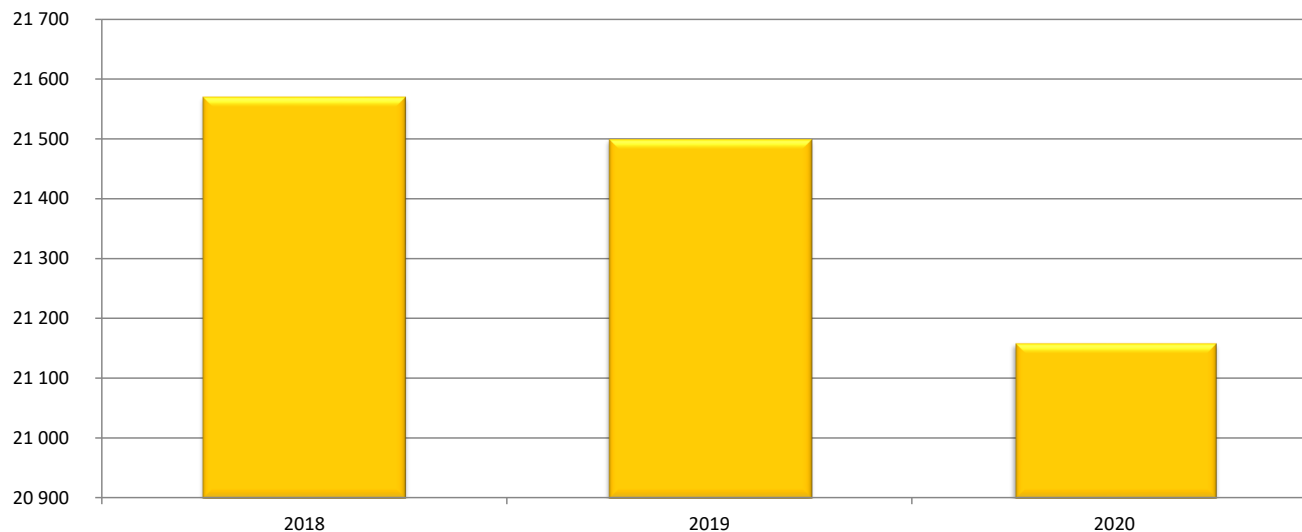
⇒ **Batteries (6,09 tonnes ; soit 17,89 %)**

LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



Répartition des déchets non inertes non dangereux

Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux



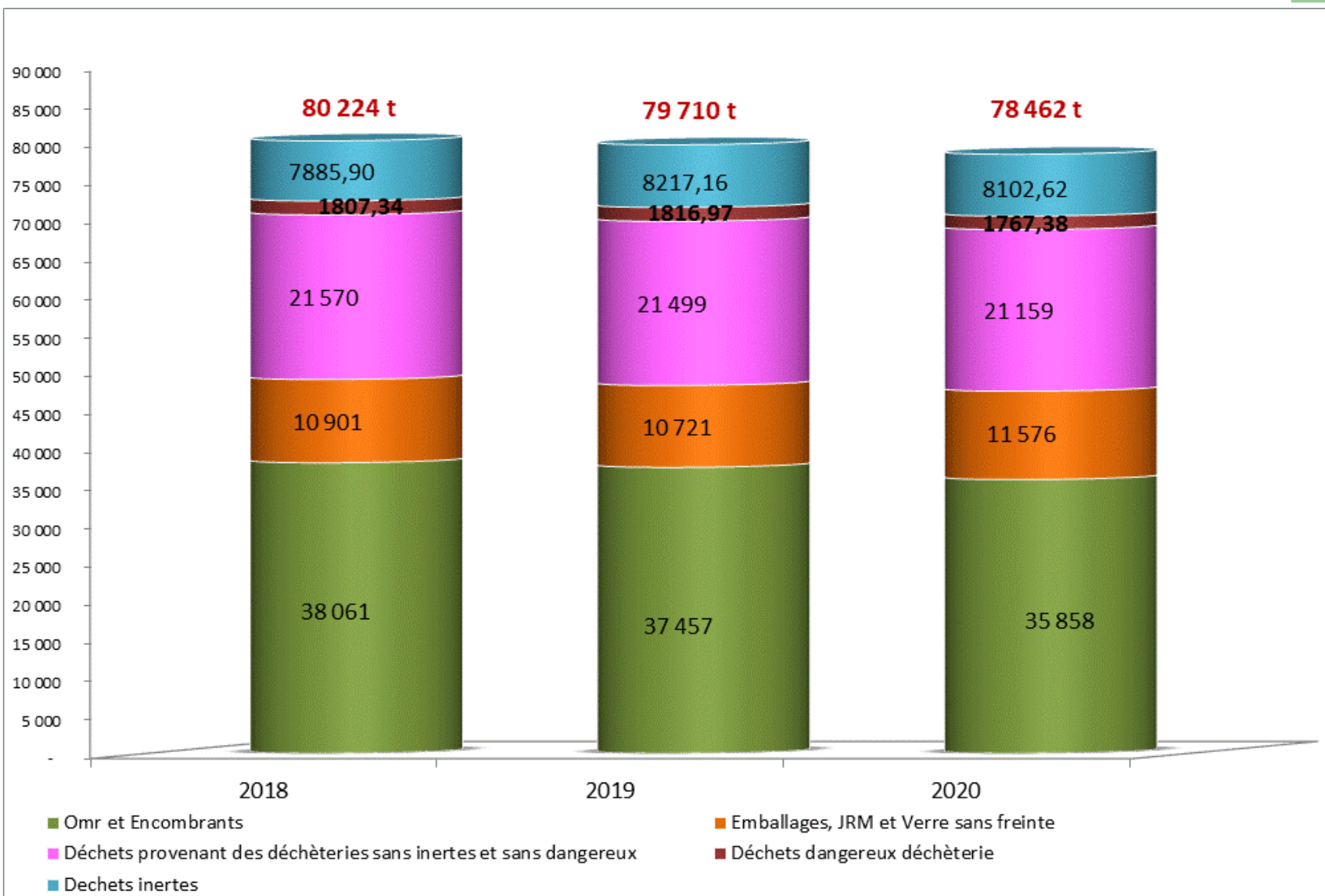
Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en légère baisse pour cette année 2020 : **- 0,64 % soit 201,86 tonnes**

Ceci s'explique par une baisse des apports :

- ⇒ - **631,63 tonnes** de déchets verts, soit - 6,71%
- ⇒ - **350,41 tonnes** de bois B, soit - 8,21%
- ⇒ - **60,36 tonnes** de bois A, soit -20,32%
- ⇒ - **23,83 tonnes** de textile, soit - 6,23 %
- ⇒ - **12,44 tonnes** de cartons , soit,- 0,82 %

Toutefois, on constate une hausse des déchets d'ameublement de **(+ 24,60 %)** ; des ferrailles **(+ 14,43%)**; des ressourceries **(+ 6,24 %)**; du plâtre **(+ 7,43%)** .

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

Les DMA sont en baisse pour cette année 2020 :

⇒ **- 1 247,85 tonnes,**

Soit -1,57%

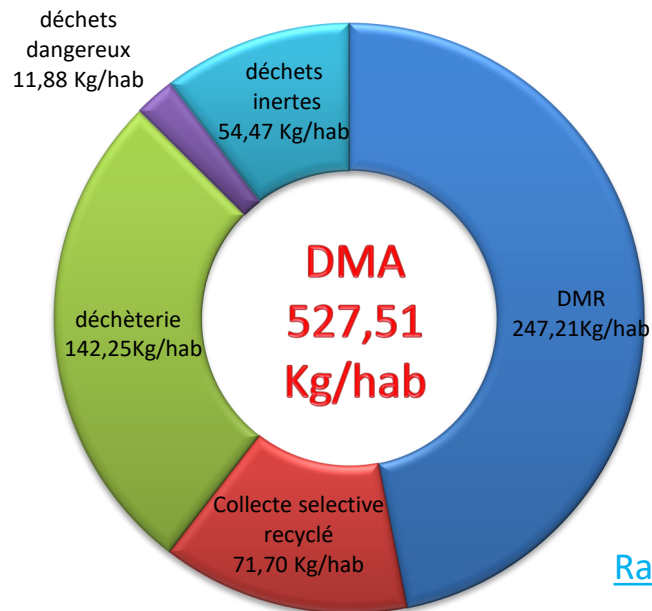
qui s'explique par une baisse des DMR et des apports en déchèterie.

C'est encourageant, continuons ainsi.

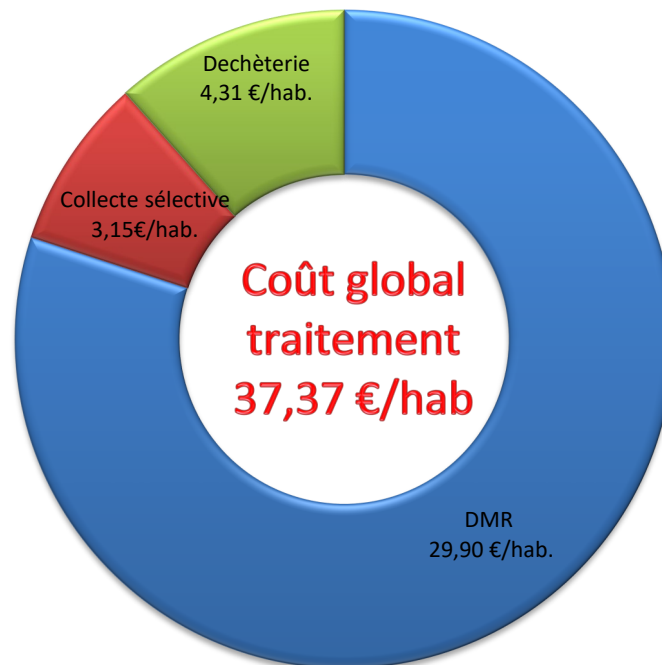
Le taux de valorisation

des déchets sans les dangereux et les inertes est de **46,49 %** pour 2020. On note une augmentation par rapport à 2019 (45,47%).

RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



[Ratio SEEDR](#)



[Coût à l'habitant](#)
[2020](#)

Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **527,51 Kg/hab**. Pour info, la production nationale était de **543 Kg/hab** (source Sindra : données 2019).

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **37,37 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **34,51 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

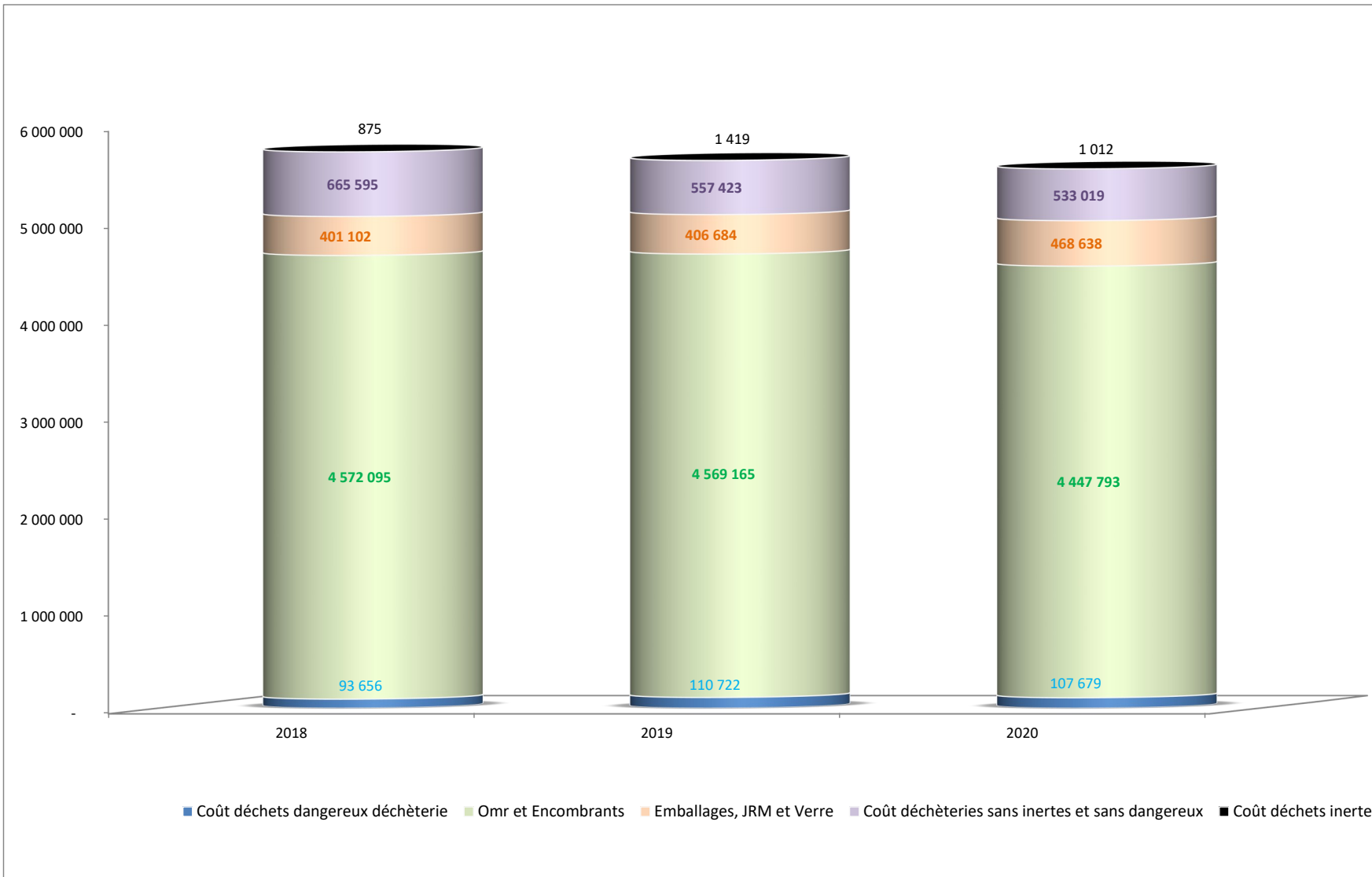
Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités ainsi que les coûts de collecte supportés par celles-ci.

COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)

Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont diminué d'environ **- 1,55 % par rapport à 2019.**

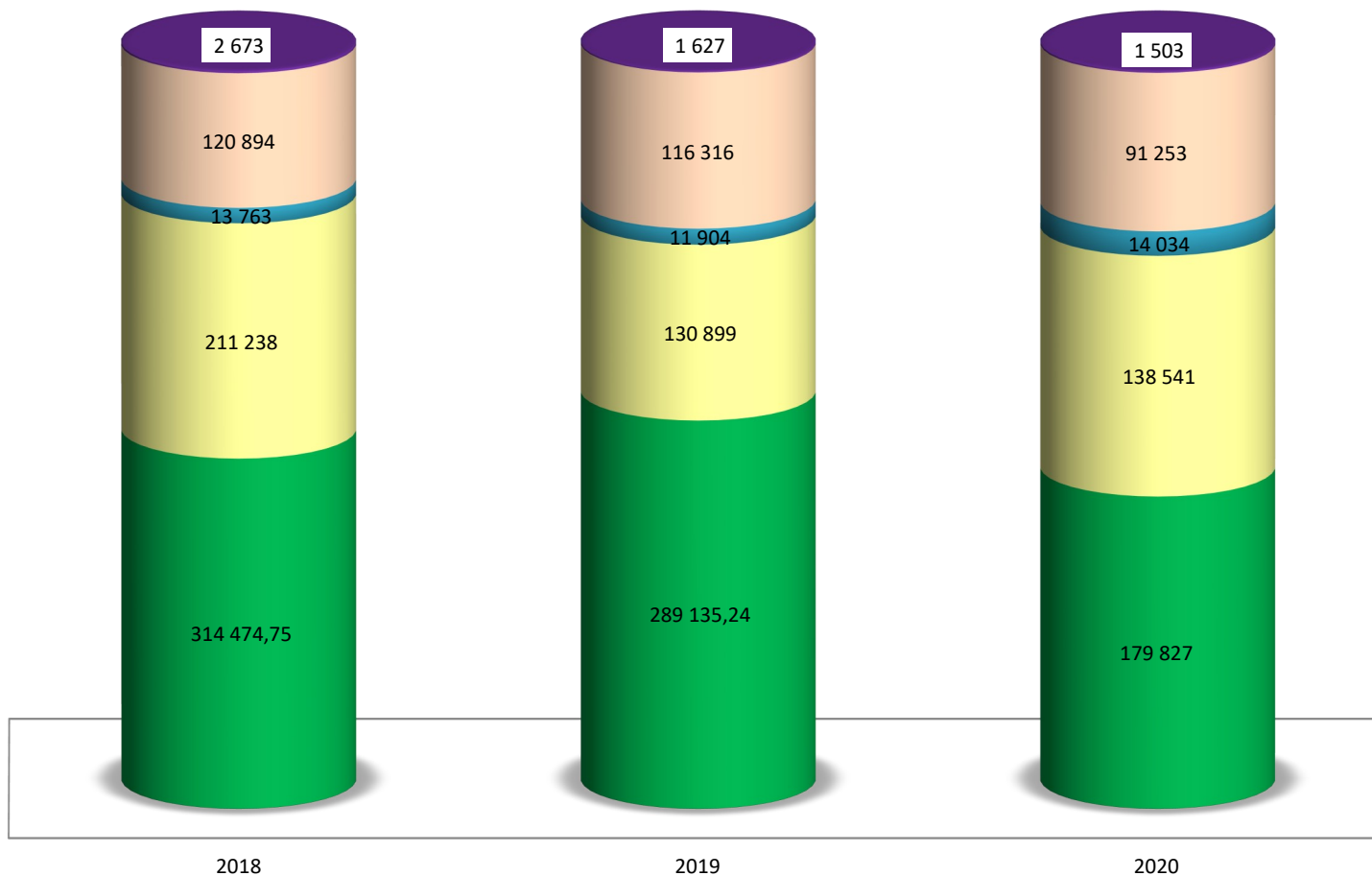
Cela est dû essentiellement à la baisse globale des tonnages de l'année.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 80,02 % des dépenses totales. La collecte sélective et les déchèteries représentent respectivement 8,43 % et 11,55 %.



RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)

■ JRM et GM ■ ferrailles ■ batteries ■ Eco organismes (Ecofolio, EcoDDS, EcoTLC, Ecomobilier) ■ huiles ménagères



En 2020, les recettes ont diminué de :
- 124 722,51€ ; soit - 22,68 % .

Cela concerne notamment :

⇒ J MR (- 109 308,50€ ; soit -37,81%)

⇒ Eco mobilier (- 24 943,84€ ; soit - 27,68%)









⇒ Huiles ménagères (- 124,30 € ;
soit -7,64%)

Cette diminution s'explique par une baisse des tonnages et/ou l'application des tarifs de reprise au prix plancher prévus dans les contrats.

Pour les JMR, la valeur de reprise a quant à elle été ramenée à 50 €/tonne à compter du 1er mai 2020, soit 37 €/tonne en dessous du prix plancher.

Pour le mobilier, toutes les déchèteries sont dotées d'une benne, les soutiens financiers ont été impactés.

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

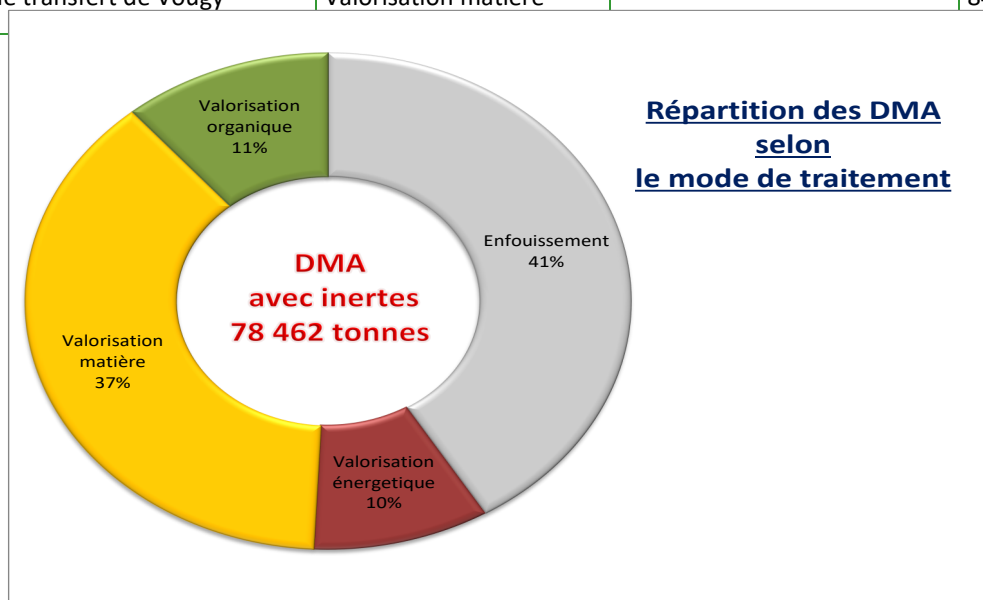
DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
 DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably ou Sainte Agathe la Bouteresse	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset et de Roche la Molière	O.M.R : 29 387 tonnes	3 635 126 €	
		Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique de Lucane à Bayet	Encombrants : 6 471 tonnes	812 667 €	
 Emballages ménagers	Centre de tri de Chassieu	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	3 199 tonnes	468 638 € dont 27 886€ impact COVID	
 Journaux magazines revues	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	2 903 tonnes		179 827 €
 Déchets végétaux	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	8 788 tonnes	204 648 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
 Bois	Plateforme de broyage à Mably	Valorisation énergétique (combustible)	Chaufferie Robin	4 326 tonnes	213 948 €	
 Huiles ménagères	Société Quatra	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	10 tonnes		1 503€
 Déchets ménagers spéciaux	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	215 tonnes	93 514 €	
 Déchets inertes	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	6 639 tonnes	Gratuit	
Terre Végétale	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	1 463 tonnes	1 012€	21

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

PLÂTRE



DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Gravats plâtrés	Quai de transfert de Vougy et plateforme de tri à St Genis Laval	Valorisation matière	Revente du produit	437 tonnes	28 416 €	
Plâtre	Quai de transfert de la société Suez (Mably)	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	653 tonnes	50 680 €	
Cartons	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filières Citéo	1 512 tonnes	25 090 €	
Ferrailles	Plateforme de tri à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	1 979 tonnes		138 541 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		40 tonnes		14 034 €
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		7 tonnes	9 100 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	61 tonnes	5 065 €	
Portes et fenêtres	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière		84 tonnes	10 237 €	





ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS



Quai transfert Mably

ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Mably



ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Ste Agathe la Buteresse

ISDND Roche la Molière



Quai transfert Mably

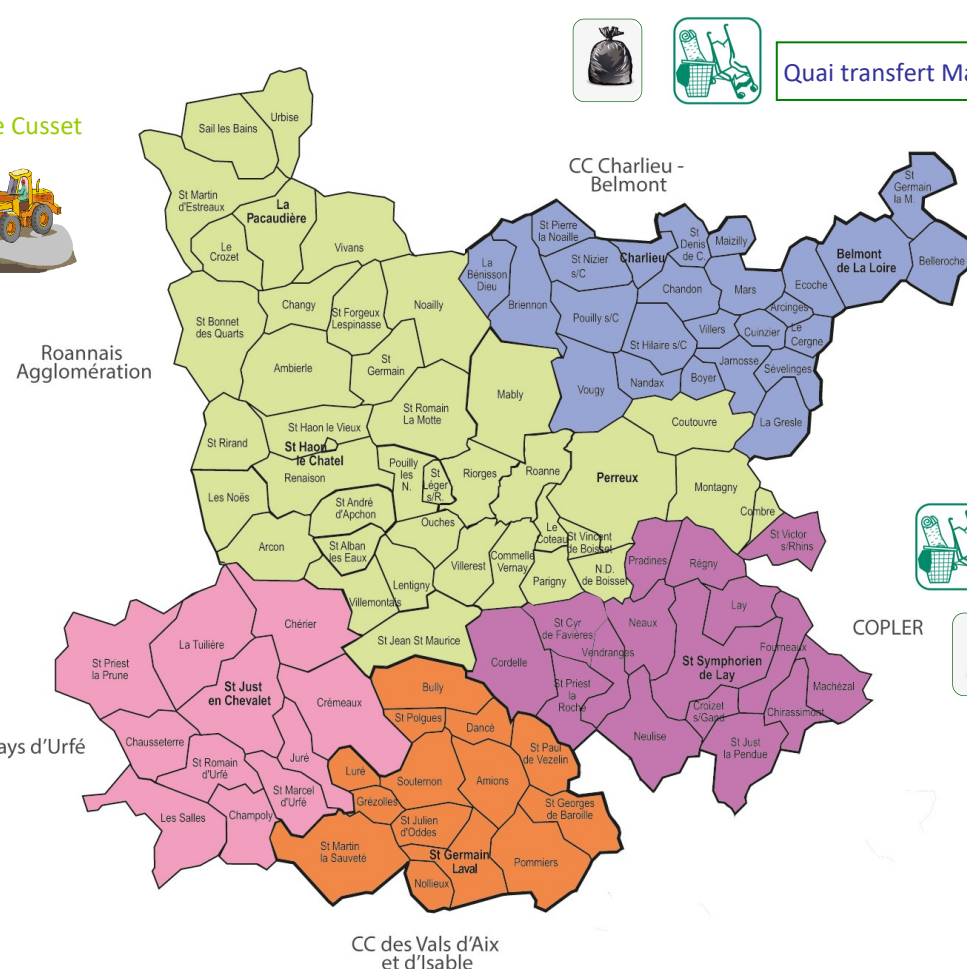


ISDND Gaïa de Cusset

Année 2020

29 387 t	6 471 t

3 455 t OMR	24 225 t OMR 6 117 t ENC	1 707 t OMR 354 t ENC



CCOPLER



Quai transfert Ste Agathe la Buteresse



ISDND Roche la Molière



ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Déchèteries	Nombre de campagnes de broyages	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	6	1 741 tonnes	21,69 € / t	16 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	417 tonnes	24,05 € / t	4 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	4	1 636 tonnes	21,05 € / t	14 agriculteurs
Matard	3	763 tonnes	21,48 € / t	8 agriculteurs
Villette	3	2 092 tonnes	17,80 € / t	12 agriculteurs



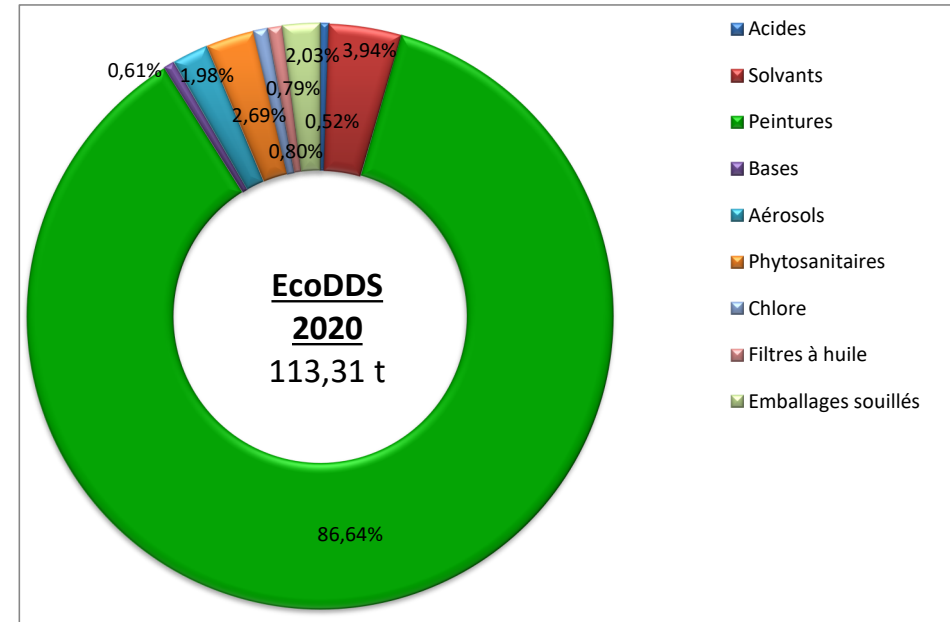
ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



On distingue deux types de DMS :

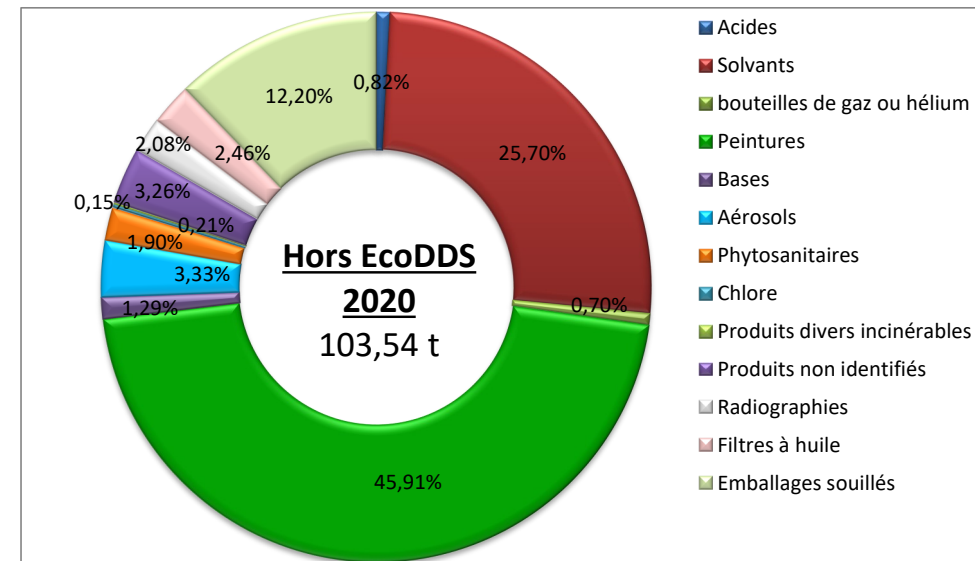
- les tonnages de DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)

Eco DDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Acides	0,67	0,65	0,65	0,64	0,578	0,59
Solvants	5,92	6,49	7,11	8,53	6,557	4,47
Peintures	119,50	128,72	123,05	112,12	106,743	98,17
Bases	0,64	0,60	0,79	0,71	0,659	0,69
Aérosols	4,54	3,81	3,14	2,65	2,342	2,24
Phytosanitaires	4,27	3,90	4,08	3,67	3,835	3,04
Chlore	0,64	0,60	0,98	0,76	0,862	0,912
Filtres à huile	2,42	2,72	1,94	1,56	0,984	0,896
Emballages souillés	1,01	2,48	3,85	2,00	2,625	2,302
TOTAL	139,62	149,97	145,59	132,63	125,19	113,31



- les tonnages de DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Hors EcoDDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Acides	0,10	0,74	0,72	0,43	0,44	0,85
Solvants	20,15	28,00	25,84	26,76	26,29	26,61
bouteilles de gaz ou hélium				0,46	0,60	0,72
Peintures	20,82	42,19	41,35	46,14	46,29	47,54
Bases	0,18	0,54	0,59	1,36	1,45	1,34
Aérosols	0,62	2,87	3,49	4,47	3,75	3,45
Phytosanitaires	0,58	1,77	2,41	2,17	2,67	1,96
Chlore	0,05	0,12	0,13	0,22	0,14	0,22
Produits divers incinérables	1,50	2,16	2,03	0,09	0,01	0,16
Produits non identifiés	0,06	0,53	0,64	2,51	2,91	3,37
Radiographies	1,43	1,83	1,76	1,90	1,01	2,15
Filtres à huile	0,52	1,13	1,12	1,57	2,13	2,55
Emballages souillés	8,66	16,68	19,07	11,45	12,35	12,63
TOTAL	54,64	98,56	99,14	99,53	100,03	103,54

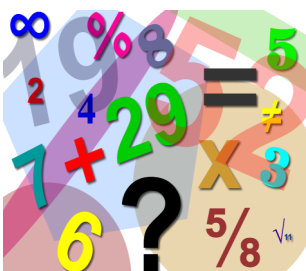


LES FINANCES

Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes).

CONTRIBUTIONS DU SEEDR

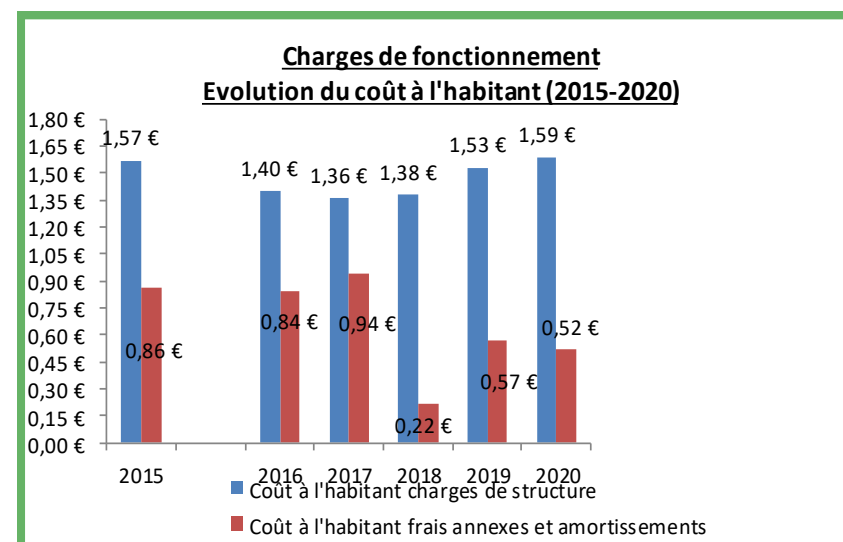


Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :

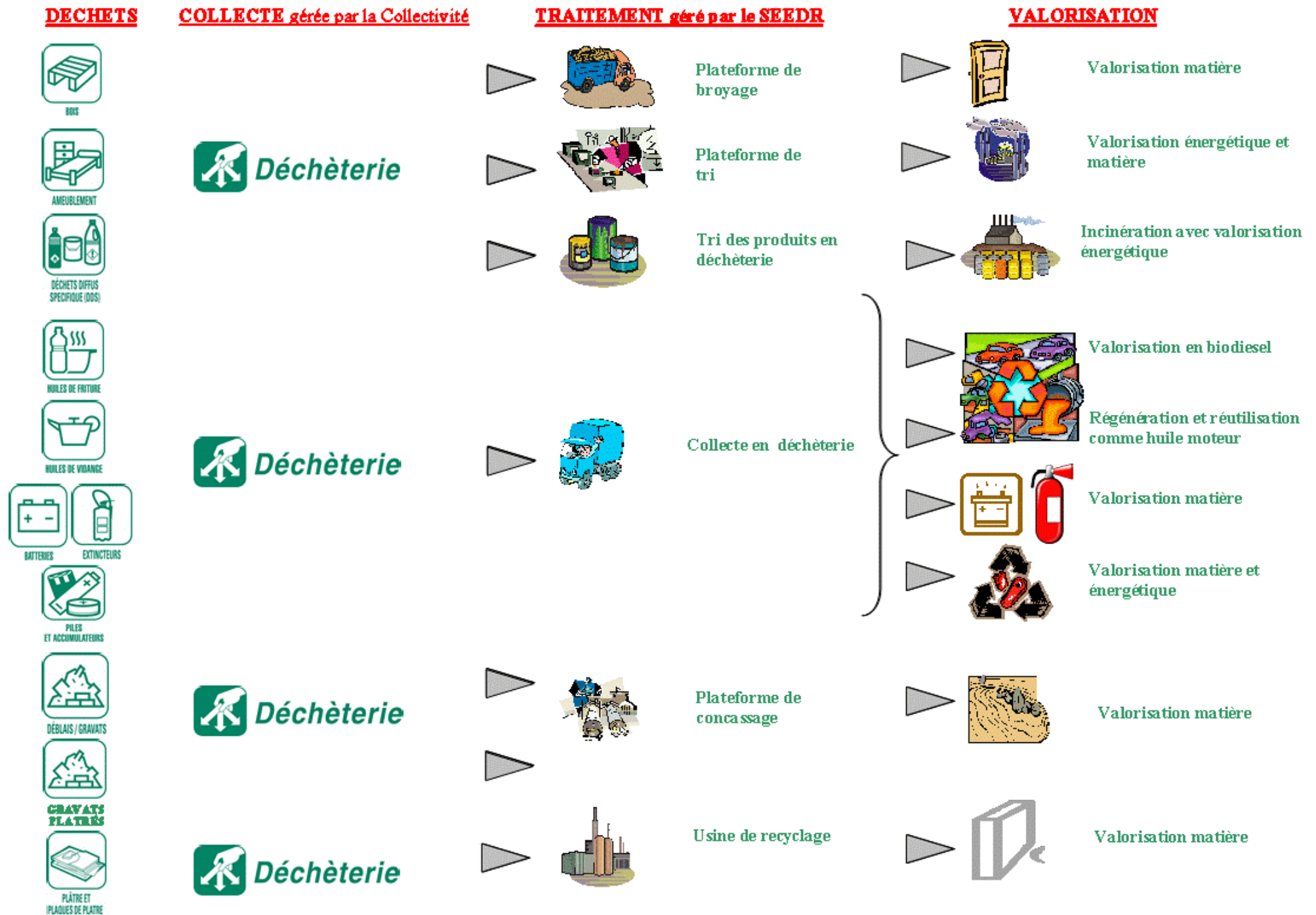


- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

Les charges de fonctionnement restent stables par rapport à l'année 2019



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

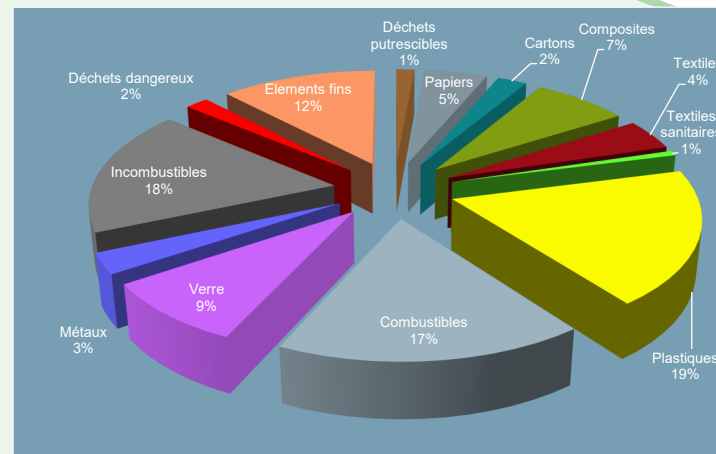


COMMUNICATION - PREVENTION

Caractérisation Encombrants 2020

Des caractérisations ont été réalisées sur 11 bennes de déchèteries (6 Roannais / 3 Charlieu Belmont Communauté / 1 Copler et 1 Vals d'Aix et Isable) afin de connaître le contenu et la décomposition par flux dans évaluer les filières mises en place et/ou à développer.

RESULTATS : **les plastiques** (jouets, tuyaux, plaques plastiques, films plastiques ...), **les combustibles** (parquets flottants, moquettes, mousses ...) et **les incombustibles** (gravats, gravats plâtrés, plâtre ...) représentent plus de **50 % du gisement**.



COVID 19

Cette année 2020 marquée par cette pandémie a fortement impacté le service de gestion des déchets.

Les collectivités du SEEDR ont dû fermer les accès aux déchèteries mais toutes les collectes d'OM et de Collecte Sélective ont été assurées.

La gestion a été difficile surtout lors de la réouverture des déchèteries qui a nécessité la présence de renfort en moyens humains pour canaliser le flot des usagers.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI **DES EMBALLAGES**

Depuis le 1er janvier, les consignes de tri des emballages ont évolué pour permettre de faciliter le geste du tri.

Désormais, TOUS les EMBALLAGES provenant de la maison se trient.

Les collectivités membres du SEEDR ont dû informer les habitants de ces changements et réorganiser leurs collectes.

PROJETS EN COURS

INSTALLATION DE TRAITEMENT

MULTIFILIERES

Fin 2019, un appel à candidature avait été lancé pour le projet d'installation multi-filières qui permettra d'extraire la matière valorisable et diminuer ainsi la partie restant à enfouir.

Toutefois, en raison de la pandémie et pour des problèmes liés au foncier, la procédure a été repoussée.

Cependant, le projet se poursuit et une nouvelle consultation devra être relancée prochainement pour retenir un prestataire qui sera chargé de concevoir, construire et exploiter l'installation pendant 18 ans. C'est en effet le mode de gestion qui a été validé par le comité syndical.

PARTENARIAT AVEC VICHY COMMUNAUTE

Le rapprochement avec Vichy Communauté en vue d'une exploitation commune du site de Gaïa (Cusset) s'est poursuivi en 2020. Le contrat signé avec l'entreprise SUEZ RV Centre Est doit prendre fin le 31 octobre 2021, date à partir de laquelle un nouveau délégataire sera retenu pour une exploitation du site jusqu'au 31 octobre 2027.

Cette gestion commune du site permettra, pour le SEEDR, de maîtriser les coûts de traitement.

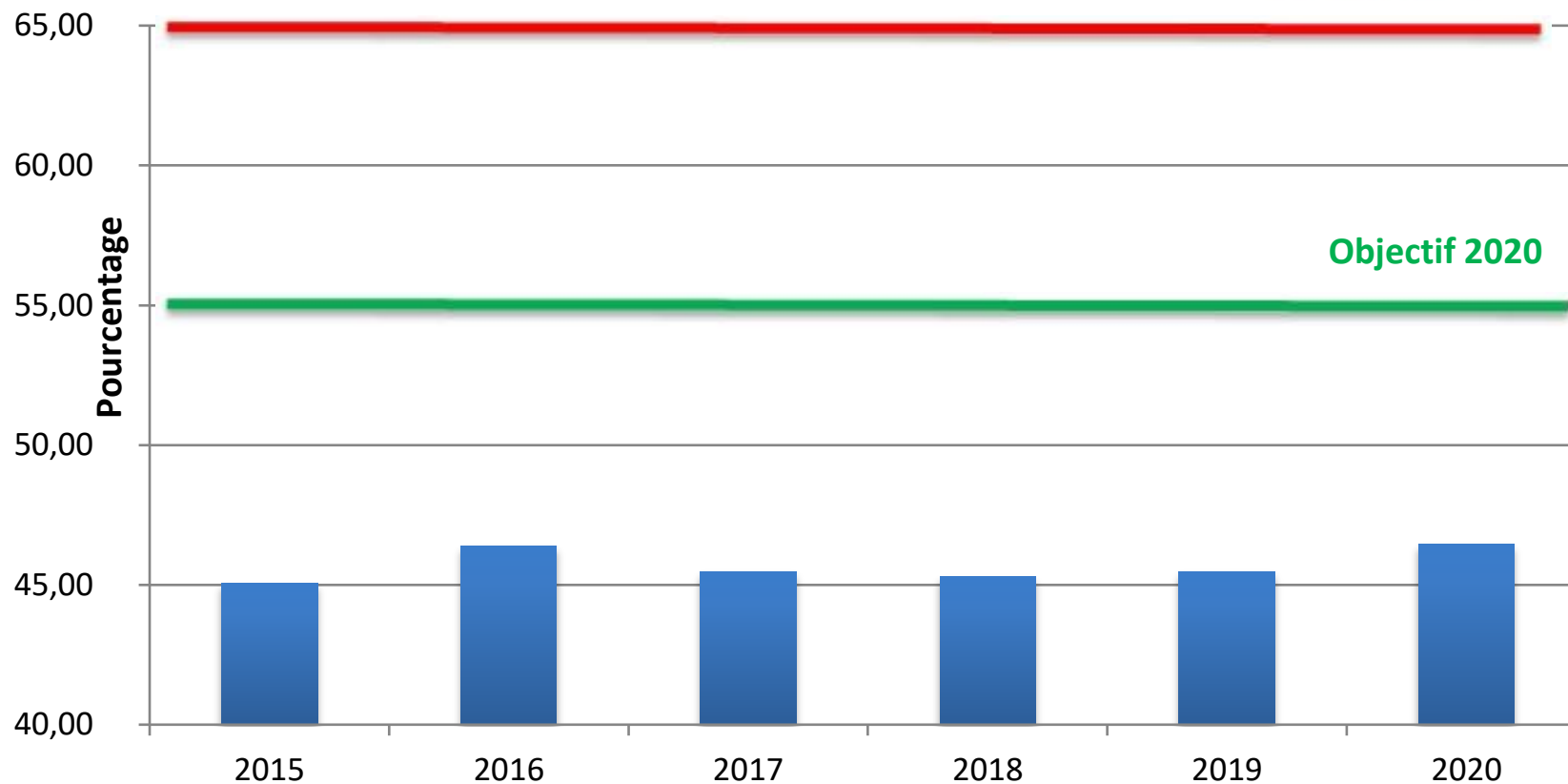
Pour rappel, en décembre 2019, le comité syndical du SEEDR s'est prononcé, tout comme les élus de Vichy Communauté, en faveur d'une délégation de service public de forme concessive.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été publié et la remise des candidatures et des offres fixée au 11 janvier 2021.

Taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Objectif 2025

Objectif 2020



Le 17 août 2015 a été votée la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs, notamment :

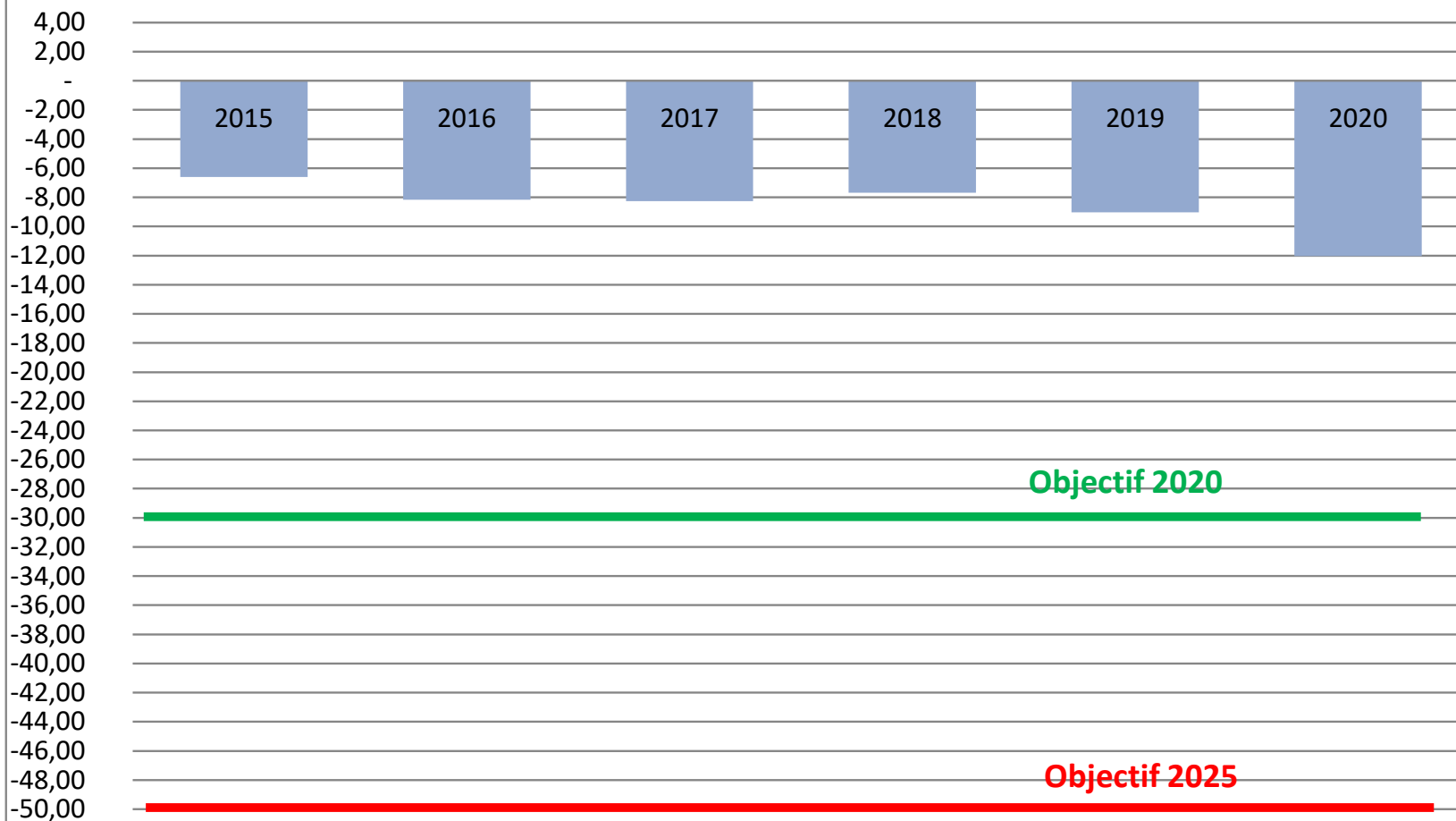
1. Augmentation du **taux de recyclage des déchets** (DMA sans les dangereux et inertes).

Ce **taux** fixé à **55 % en 2020** devrait atteindre **65 % en 2025**.

Deux collectivités membres du SEEDR ont déjà atteint l'objectif 2025.

A l'échelle du S.E.E.D.R ce **taux** s'élève en 2020 à **46,44 %**.

Production des DMR par rapport à 2010



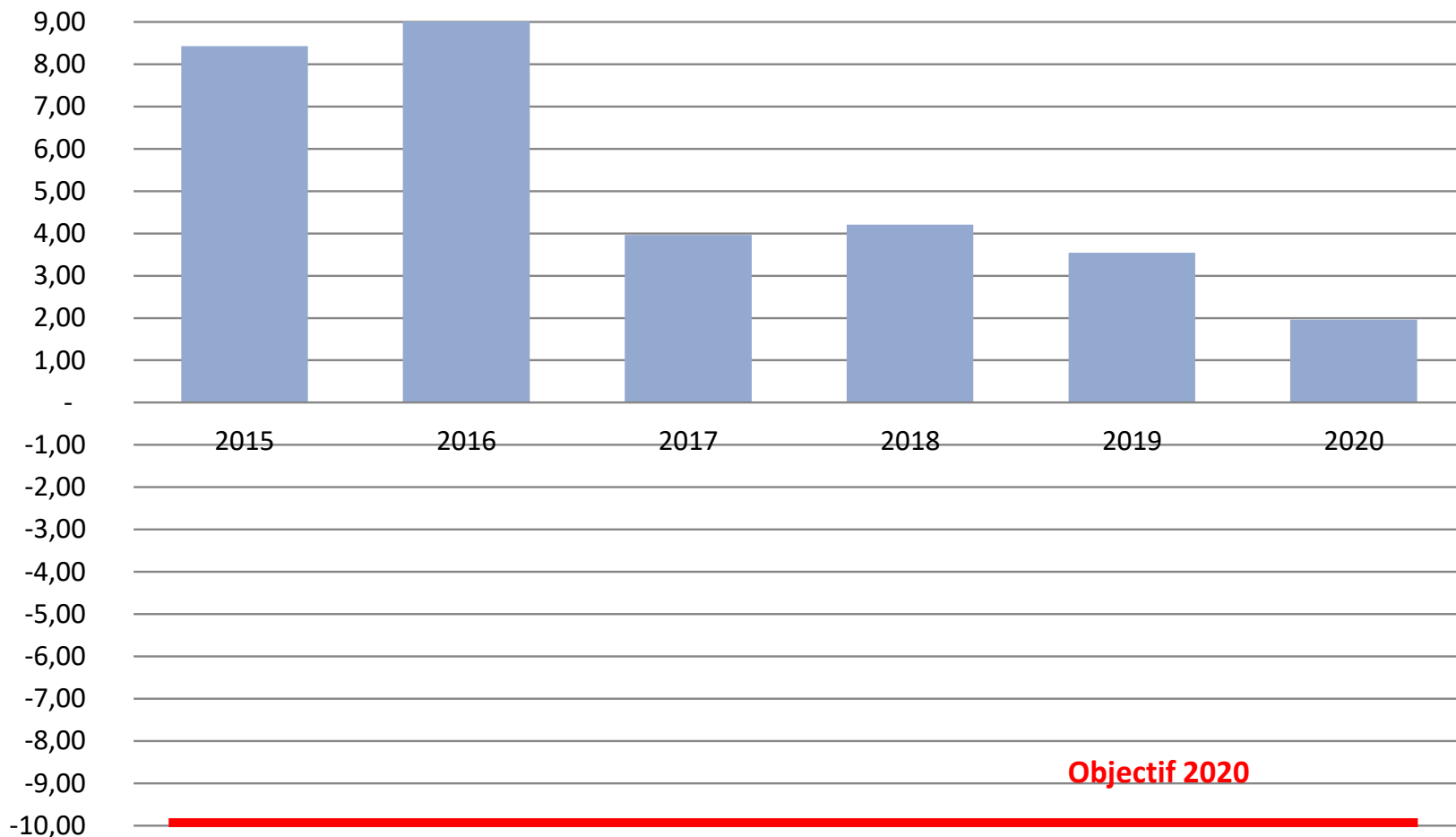
2. Diminution de la production des DMR

En 2020, il fallait diminuer les tonnages de - 30 % par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR pour 2020, le pourcentage ne s'élève qu'à -12,03 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collecte des OM...)

Seules deux collectivités s'approchent de cet objectif - 27,89 % et - 24,84 % alors que d'autres tendent vers les - 15% et - 8 %.

Production DMA par rapport à 2010



3. Réduire la production des DMA

En 2020, l'objectif était une diminution de 10 % par rapport aux tonnages de 2010.

Cependant, au niveau du SEEDR, on constate une augmentation de **1,96 %** par rapport à 2010.

La production de déchets a diminué par rapport à 2019 mais n'est pas encore suffisante par rapport à 2010. Seuls des actions de prévention ou des changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

ANNEXE

Tonnages 2020	Roannais agglomération				Charlieu Belmont Communauté			Coplér		Vals d'aix	Urfé	SEEDR		
Population municipale au 1er janvier 2021 (sans double compte)	100 288				23 382			13 916		5 946	5 209	148 741		
Déchèteries	Vareennes et C3R	Villette	Mardeloup	La Pacaudière		Charlieu	Belmont		Matard	Regny	St germain	St just		
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					23 571,29	2010,16	372,54	2 382,70			1 718,10	1 009,21	705,82	29 387,12
Ratio OMR / Hab (Kg)					235,04			101,90			123,46	169,73	135,50	197,57
Encombrants déchèteries (t)	1 053,10	2 092,92	873,56	284,56	4 304,14	821,30	223,64	1 044,94	305,98	108,00	413,98	404,32	303,50	6 470,88
Ratio enc. / Hab (Kg)					42,92			44,69			29,75	68,00	58,26	43,50
Total ISDND (t)					27 875,43			3 427,64			2 132,08	1 413,53	1 009,32	35 858,00
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					277,95			146,59			153,21	237,73	193,76	241,08
Refus CS emballages et perte performancecentre de tri (t)					478,66			206,63			161,58	32,70	32,08	911,64
Total DMR (t)					28 354,09			3 634,27			2 293,66	1 446,23	1 041,40	36 769,64
Ratio DMR (avec refus CS) / Hab (Kg)					282,73			155,43			164,82	243,23	199,92	247,21
Pourcentage / Total					51,46 %			26,69 %			35,43 %	46,49 %	42,13 %	45,70 %
Emballages collectés					1 679,73			725,12			567,01	114,76	112,58	3 199,20
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					50,51			21,81			17,05	3,45	3,39	96,20
dont Gros de Magasin (GM)					17,05			7,36			5,75	1,17	1,14	32,47
dont Emballages Triés					1 099,92			474,83			371,29	75,14	73,72	2 094,89
Total emballages triés sur l'année sans les refus					1 167,48			503,99			394,09	79,76	78,24	2 223,56
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					1 140,90			455,07			336,79	60,64	64,87	2 058,27
Perf. collecté (Kg / Hab)					16,75			31,01			40,75	19,30	21,61	21,51
Perf. trié (Kg / Hab)					10,97			20,31			26,68	12,64	14,15	14,08
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					11,64			21,55			28,32	13,41	15,02	14,95
JMR (PAV JMR)					1 910,44			507,60			260,18	108,74	115,96	2 902,92
Papiers bureaux (collecte séparée)					178,40			9,31			0,83	-	-	188,54
Performance (Kg / Hab)					20,83			22,11			18,76	18,29	22,26	20,78
Verre					3 346,40			982,68			535,84	258,51	225,67	5 349,10
Performance (Kg / Hab)					33,37			42,03			38,51	43,48	43,32	35,96
Total Trié collecte sélective					6 602,72			2 003,58			1 190,94	447,01	419,87	10 664,12
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					65,84			85,58			85,58	75,18	80,61	71,70
Total Collecté collecte sélective					7 114,97			2 224,71			1 363,86	482,01	454,21	11 639,76
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					70,95			95,15			98,01	81,06	87,20	78,26
Pourcentage / Total					13,14 %			17,32 %			22,66 %	15,85 %	18,96 %	14,83 %
Déchèteries	Vareennes et C3R	Villette	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	St just	
Cartons et collecte pro	219,80	401,10	178,24	44,48	843,62	353,96	23,74	377,70	131,46	23,12	154,58	74,94	61,54	1 512,38
Ferrailles	363,25	455,79	269,42	106,60	1 195,06	280,93	74,14	355,07	146,05	47,50	193,55	116,49	118,99	1 979,16
Déchets verts		4 231,97	1 740,74		5 972,71	1 636,18		1 636,18	762,80		762,80	264,46	152,14	8 788,29
Bois A (chauffage)		1,12			1,12	127,76	41,78	169,54	5,50		5,50	57,90	2,64	236,70
souches					-	168,92		168,92	1,16		1,16			170,08
Bois B (mélange)	936,52	1 058,19	548,44	183,42	2 726,57	398,30	95,36	493,66	289,94	86,88	376,82	152,64	169,28	3 918,97
Déchets d'aménagement (Ecomobilier)	314,80	546,22	295,18	107,18	1 263,38	440,64	84,48	525,12	169,64	73,58	243,22	116,04	127,46	2 275,22
Textile					177,48			63,52			65,20	21,48	31,27	358,95
Plastique					-	14,78	3,54	18,32	21,12	8,30	29,42	0,96	-	48,70
Ressourceries					576,90	46,90	12,60	59,50	14,61	4,35	18,96	-	-	655,36
DMS (hors Eco-DDS) et radio	14,86	30,95	13,62	3,45	62,87	12,20	3,11	15,31	9,12	4,17	13,29	6,08	5,99	103,54
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	14,58	32,70	11,74	3,48	62,50	20,48	6,15	26,63	8,57	4,59	13,16	5,95	5,07	113,31
Huile Ménagère	1,44	2,00	1,16	0,29	4,89	2,39	0,40	2,79	0,81	0,17	0,98	0,96	0,40	10,02
Huile de vidange	9,90	15,75	8,37	2,70	36,72	7,92	2,70	10,62	4,50	1,80	6,30	3,51	3,60	60,75
Batterie	7,60	11,62	4,24	2,26	25,72	7,77	2,33	10,10	1,93	-	1,93	-	2,35	40,10
Piles	2,271	3,643	2,330	-	8,24	2,550	0,503	3,05	1,833	0,536	2,37	0,874	0,867	15,41
Extincteurs	0,58	1,88	0,82	0,54	3,82	0,91	0,47	1,38	0,48	0,53	1,01	0,36	0,30	6,87
Portes et fenêtres sans bois					-	50,14		50,14	33,44		33,44			83,58
Cartouche d'encre	0,413	0,636	0,327	0,065	1,44	0,406	0,122	0,53	0,200	0,114	0,31	0,333	0,07	2,69
Lampes et néons	0,707	1,458	0,621	0,14	2,93	0,741	0,228	0,97	0,417	0,148	0,57	0,454	0,357	5,27
DEEE	347,400	333,600	157,500	61,70	900,20	194,95	44,95	239,90	94,87	35,10	129,97	78,52	70,86	1 419,44
Pneus	-	-	-	-	-	22,72	-	22,72	4,93	-	4,93	-	3,50	31,15
Plâtre	98,14	159,52	98,30	31,06	387,02	121,30	19,80	141,10	74,30	-	74,30	20,08	30,34	652,84
Gravats plâtrés		87,16			87,16	330,38		330,38	13,80		13,80		6,06	437,40
déchets inertes (gravats et terre)	890,05	3 076,65	669,60	232,35	4 868,65	2 351,57	129,55	2 481,12	272,70	113,50	386,20	225,20	141,45	8 102,62
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	398,30	432,24	199,57	74,34	1 104,44	247,91	60,57	308,49	121,92	46,98	168,90	96,08	89,47	1 767,38
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	2 332,25	7 375,31	3 331,05	547,37	14 162,87	4 243,22	416,41	4 659,63	1 791,48	290,88	2 082,36	900,55	761,82	22 567,23
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					141,22			199,28			149,64	151,45	146,25	151,72
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					184,14			243,97			179,39	219,45	204,52	195,23
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					232,69			350,09			207,14	257,33	231,67	249,70
Pourcentage / Total					35,14%			55,60%			41,02%	37,03%	37,70%	39,09%

Tonnages 2020	Roannais agglomération				Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2019 (sans double compte)	100 288				23 382		13 916		5 946	5 209	148 741
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes	19 872,22				6 432,74		3 180,94		1 275,26	1 125,75	31 886,92
DMA sans inerte et sans dangereux	48 192,72				10 052,51		5 463,25		2 719,19	2 164,89	68 592,56
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)	198,15				275,12		228,58		214,47	216,12	214,38
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes	41,23				63,99		58,22		46,90	52,00	46,49
OMA (OMR+CS collecté)	30 686,26				4 607,41		3 081,96		1 491,22	1 160,03	41 026,88
Ratio OMA par Hab (Kg)	305,98				197,05		221,47		250,79	222,70	275,83
DMR (t) (OMR, enc. Et refus tri)	28 354,09				3 634,27		2 293,66		1 446,23	1 041,40	36 769,64
Ratio DMR par Hab (kg)	282,73				155,43		164,82		243,23	199,92	247,21
DMA avec inerte	54 165,81				12 842,12		6 018,35		3 040,47	2 395,81	78 462,56
Ratio total par Hab (Kg)	540,10				549,23		432,48		511,35	459,94	527,51
DMA sans inerte	49 297,16				10 361,00		5 632,15		2 815,27	2 254,36	70 359,94
Ratio total par Hab (Kg)	491,56				443,12		404,73		473,47	432,78	473,04

GLOSSAIRE

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGDND : Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes